

Avis national standard

Commune de Rueil-Malmaison

Date limite de réponse : 27 juillet 2026 à 12:00

Section 1

Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Rueil-Malmaison
Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 21920063100014
Ville : Rueil-Malmaison cedex
Code Postal : 92501
Groupement d'acheteurs : Non

Section 2

Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
<https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=941395&orgAcronyme=d7h>
Identifiant interne de la consultation : 26053_57_92_TVX_GARAGE
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Camille EFFI, Juriste
Adresse mail du contact : marches.publics@mairie-rueilmalmaison.fr
No téléphone du contact : +33 147326701

Section 3

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve :
Cf Article 5.1 du Règlement de Consultation
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve :
Cf Article 5.1 du Règlement de Consultation
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve :
Cf Article 5.1 du Règlement de Consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 27 juillet 2026 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4

Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de construction d'un garage municipal et réhabilitation du centre technique municipal

Code CPV Principal : 45000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les contrats (6 lots) ont pour objet la construction d'un garage automobile municipal et la réhabilitation du centre technique municipal

Lieu principal d'exécution du marché : 92

Durée du marché (en mois) : 13

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5

Lots

Marché alloti : Oui

Description du lot : Lot 1 : Terrassement, VRD, Gros-œuvre

- CPV du lot n°26053 : 45000000

- Critères d'attributions :

- Critère 1: Valeur financière, appréciée sur la base du montant de la DPGF : 50%
- Critère 2: Moyens humains et matériels dédiés, évalués sur la base du CRT : 25%
- Critère 3 : Organisation du chantier, méthodologie et planning , évaluée sur la base du CRT : 25%

- Type de marché réservé :

Description du lot : Lot 2 : Charpente métallique/Bardage, Couverture, Étanchéité

- CPV du lot n°26054 : 45261000

- Critères d'attributions :

- Critère 1: Valeur financière, appréciée sur la base du montant de la DPGF : 50%
- Critère 2: Moyens humains et matériels dédiés, évalués sur la base du CRT : 25%
- Critère 3 : Organisation du chantier, méthodologie et planning , évaluée sur la base du CRT : 25%

- Type de marché réservé :

Description du lot : Lot 3 : Menuiseries extérieures, Serrurerie

- CPV du lot n°26055 : 45421000

- Critères d'attributions :

- Critère 1: Valeur financière, appréciée sur la base du montant de la DPGF : 50%
- Critère 2: Moyens humains et matériels dédiés, évalués sur la base du CRT : 25%
- Critère 3 : Organisation du chantier, méthodologie et planning , évaluée sur la base du CRT : 25%

- Type de marché réservé :

Description du lot : Lot 4 : Menuiseries intérieures, doublages, cloison, plafonds, revêtements sols, peinture

- CPV du lot n°26056 : 45421000

- Critères d'attributions :

- Critère 1: Valeur financière, appréciée sur la base du montant de la DPGF : 50%
- Critère 2: Moyens humains et matériels dédiés, évalués sur la base du CRT : 25%
- Critère 3 : Organisation du chantier, méthodologie et planning , évaluée sur la base du CRT : 25%

- Type de marché réservé :

Description du lot : Lot 5 : Plomberie, Chauffage-Ventilation-Climatisation, Électricité (CFO-CFA)

- CPV du lot n°26057 : 45331000

- Critères d'attributions :

- Critère 1: Valeur financière, appréciée sur la base du montant de la DPGF : 50%
- Critère 2: Moyens humains et matériels dédiés, évalués sur la base du CRT : 25%
- Critère 3 : Organisation du chantier, méthodologie et planning , évaluée sur la base du CRT : 25%

- Type de marché réservé :

Description du lot : Lot 6: Monte-Charge

- CPV du lot n°26092 : 45331000

- Critères d'attributions :

- Critère 1: Valeur financière, appréciée sur la base du montant de la DPGF : 50%
- Critère 2: Moyens humains et matériels dédiés, évalués sur la base du CRT : 25%
- Critère 3 : Organisation du chantier, méthodologie et planning , évaluée sur la base du CRT : 25%

Section 6

Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détails sur la visite : Pour apprécier au mieux l'étendue des travaux à réaliser et pour se rendre compte des équipements et locaux existants, il est demandé à chaque soumissionnaire de se rendre sur les lieux d'exécution du lot 1 « Terrassement, VRD, Gros-œuvre. » La visite pour ce lot est obligatoire. Tout soumissionnaire présentant une offre sans avoir effectué la visite pourra voir son offre rejetée. Le soumissionnaire prend rendez-vous avec M. Abdelkader AKACHA (01 47 32 67 32 / 06 24 42 77 62) et M. Giovanni DOSA (01 47 14 54 92 / 06 27 39 37 70) au service Architecture. Lors du rendez-vous, il présente le certificat de visite vierge contenu dans le DCE, qui sera visé par un représentant de l'acheteur à l'issue de la visite.

Chaque contrat court à compter de sa date de notification au titulaire, jusqu'à la réalisation complète et la réception sans réserve des travaux, y compris le repliement des installations et la remise en état, conformément à l'article 18.1.1 du CCAG/T.

Les travaux s'exécuteront selon le phasage suivant à compter de l'ordre de service de démarrage.

- 1. Phase 1 : Construction du garage municipal d'Octobre 2026 à juin 2027 selon les délais suivants :
 - o 6 semaines de préparation de chantier (mi-Octobre -Novembre 2026)
 - o 7 mois de travaux (Décembre 2026 à juin 2027)
 - o Déménagement du service garage (Actuellement situé dans les locaux de la phase 02 tranche 02) dans le nouveau garage municipal (phase 1) : 1ere semaine de juillet 2027
- 2. Phase 2 : réhabilitation du CTM en site occupé
 - o Phase 2 - tranche 1 : Réaménagement des locaux de stockage du CTM
 - Préparation de chantier :
 - études janvier / février 2027
 - installations de chantier : mai 2027
 - Travaux : 2 mois de travaux en juin et juillet 2027
 - Stockage des matériels du service logistique à compter d'août 2027 dans les locaux de la phase 2 - tranche 1
 - o Phase 2 - Tranche 2 : Restructuration lourde du CTM pour accueillir les locaux de la logistique
 - Préparation de chantier :
 - études janvier / février 2027
 - installations de chantier : mai 2027
 - Travaux : durée de 6.5 mois de mi-juillet 2027 à janvier 2028
 - le début des travaux de la tranche 2 est conditionné à la réception de la phase 1

A titre indicatif et non contractuel, la période d'exécution des travaux court de début octobre 2026 à janvier 2028 (période de préparation incluse). Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG/T, l'ordre de service porte sur la durée globale des travaux (incluant la période de préparation des travaux et le démarrage effectif des travaux). Les travaux s'exécutent suivant le calendrier prévisionnel remis par le titulaire dans son offre qui peut éventuellement être affiné, sans modification substantielle, lors de la réunion de démarrage. En cas de non-respect des délais d'exécution des travaux auxquels le titulaire s'est engagé dans son offre, celui-ci s'expose à l'application de pénalités pour retard dont les modalités sont décrites à l'article 6 du CCAP.

Néanmoins, en cas de mesures prises par les autorités administratives compétentes (de type confinement, etc.) empêchant le titulaire de réaliser les prestations dans les délais contractuels ou si cette exécution en temps et en heure nécessiterait des moyens dont la mobilisation ferait peser sur le titulaire une charge manifestement excessive, ce délai peut être prolongé d'une durée fixée d'un commun accord avec l'acheteur, sur la demande du titulaire avant l'expiration du délai contractuel. En tout état de cause, il appartient au titulaire de démontrer en quoi ladite mesure impacte l'exécution du contrat.

Autres informations complémentaires :

COMPOSITION DU DCE : Le dossier de consultation comprend :

- le règlement de la consultation (RC) et ses annexes :
 - annexe n 1 : « fiche de vérification », commun à tous les lots,
 - annexe n 2 : liste des pièces du DCE
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots,
- le cahier des clauses techniques communes (CCTC), commun à tous les lots et ses annexes,
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot, et leurs annexes (communes à l'ensemble des CCTP),
- la liste des pièces techniques,
- l'acte d'engagement (ATTRI1), à remplir par le soumissionnaire, propre à chaque lot,
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), à remplir par le soumissionnaire, propre à chaque lot,
- le cadre de réponse technique (CRT), commun à tous les lots, à compléter par le soumissionnaire,
- le certificat de visite vierge.

MODIFICATION DU DCE : L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard jusqu'au lundi 20

juillet 2026 inclus, des renseignements complémentaires et des modifications de détail au dossier de consultation. Le soumissionnaire doit alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Afin de pouvoir respecter ce délai, il est demandé aux soumissionnaires de bien vouloir poser toute question par écrit (plate-forme de dématérialisation) au plus tard jusqu'au vendredi 17 juillet 2026 inclus.

MODALITES DE FINANCEMENT : Cf article 3.1 du RC

AVANCE : Cf article 3.2 du RC

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE : Cf article 5.1 du RC

COMPOSITION DU DOSSIER D'OFFRE : Cf article 5.2 du RC

REMISES DES PLIS : Cf article 6 du RC

NEGOCIATION : Cf article 8 du RC

PIECES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESENTI : Cf article 9 du RC